

COMMUNIQUÉ DU G4+1

Numéro 8, juillet 2000

Le Groupe de normalisateurs du G4+1 s'est réuni à Boston (Massachusetts), aux États-Unis, du 25 au 27 juillet 2000. Le G4+1 comprend les membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Des représentants de l'International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs. Les points de vue exprimés dans le présent communiqué sont ceux des représentants des organismes de normalisation membres et non pas nécessairement ceux des organismes eux-mêmes.

Nouvelle base de mesure

Le Groupe a poursuivi son examen des questions liées à l'utilisation d'une nouvelle base de mesure pour les états financiers individuels des entités membres d'un groupe consolidé. Le Groupe a étudié diverses approches pour la comptabilisation des actifs et passifs des entités placées sous le contrôle d'une même entité (par exemple, les filiales d'une même société mère) lorsque les actifs et passifs de ces entités contrôlées sont regroupés ou redistribués entre elles (opérations de restructuration). Le Groupe a convenu d'explorer plus à fond une approche selon laquelle, dans une opération de restructuration, il faudrait ajuster les valeurs comptables des actifs et passifs des entités contrôlées de manière à refléter les valeurs comptables de ces actifs et passifs dans les comptes de l'entité contrôlante (la mère). L'utilisation de la base de mesure de l'entité contrôlante se limiterait aux circonstances dans lesquelles les actifs et passifs de l'une des entités contrôlées sont acquis par une autre entité contrôlée par la même société mère, ou regroupés avec ceux d'une autre entité contrôlée, et ne s'appliquerait que pour les entités touchées par l'opération. Le Groupe a convenu d'explorer cette approche de manière plus approfondie lors de sa prochaine réunion.

Méthodes possibles de mesure des éléments non financiers

Le Groupe a poursuivi sa discussion des divers modes de mesure des éléments non financiers en se focalisant sur les différences entre la valeur de réalisation nette et le coût de remplacement (somme que coûterait actuellement le remplacement d'un actif). Le Groupe a examiné les cas où un actif est très spécialisé et où le coût de remplacement peut être supérieur à la valeur de réalisation nette, généralement en raison des coûts de l'opération. Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude de ce sujet au cours de sa prochaine réunion, en explorant les similitudes et les différences entre les exigences actuelles de chacun des pays des organismes membres relativement à la recomptabilisation des actifs à la suite d'une réévaluation ou de la constatation d'une dépréciation.

Constatation des passifs

Le Groupe a poursuivi son examen de la question de la constatation des passifs, en se concentrant sur un certain nombre de cas dans lesquels une entité est tenue de céder des actifs dans le cadre d'une opération d'échange future pour pouvoir être déchargée d'une obligation. Le Groupe s'est entendu sur l'opportunité d'explorer les répercussions de l'application de diverses méthodes

G4+1 COMMUNIQUÉ (SUITE)

comptables dans des circonstances où le règlement d'une obligation aboutirait au maintien ou à l'amélioration du potentiel de service d'un actif existant. Ces types d'obligation pourraient être constatés comme des passifs ou comme des ajustements de la valeur de l'actif, selon les circonstances. D'autres délibérations sur ce sujet sont prévues pour la prochaine réunion.

Instruments financiers

Le président du Groupe de travail mixte (GTM) sur les instruments financiers a avisé le Groupe que le GTM se réunira à la fin d'août dans l'intention d'approuver le texte d'un projet de norme comptable globale sur la constatation et l'évaluation des instruments financiers, fondée sur le recours à la juste valeur comme base d'évaluation. Le GTM prévoit qu'un projet de norme, un supplément sur les modalités d'application ainsi que les motifs des conclusions seront prêts à temps pour que chacun des membres du GTM puissent les publier le ou vers le 31 octobre 2000.

Les membres du Groupe ont reconfirmé leur intention de publier le document du GTM afin de solliciter des commentaires dans leurs pays respectifs, en même temps qu'un texte d'accompagnement qui est destiné à situer le document dans le cadre de leur propre processus de normalisation. Les membres du G4+1 ont également convenu de coordonner la durée de la période de commentaires sur le document (vraisemblablement six mois à compter de la publication) ainsi que les activités de suivi.

Problèmes de constatation des produits

Le Groupe a examiné certains problèmes que pose la constatation des produits dans les circonstances où il existe une incertitude au sujet du moment où doit se faire la constatation, par exemple dans le cas des accords à éléments multiples, des ventes à livrer, et des frais initiaux associés à une relation de prestation de services en continu entre le vendeur et le client. Le Groupe a également fait le point avec le directeur des services comptables de la SEC au sujet du SEC Staff Accounting Bulletin No. 101, *Revenue Recognition*, publié récemment. Le Groupe a convenu d'examiner cette question de manière plus approfondie lors de sa prochaine réunion.

Perspective d'une convergence des normes comptables

Le Groupe a discuté de la perspective d'une convergence des normes comptables des membres du Groupe dans des domaines clés. Le Groupe a convenu d'établir une liste de sujets comptables potentiels qui 1) permettrait d'identifier les points sur lesquels les membres du Groupe pourraient concentrer leurs efforts afin de réduire les différences entre les normes existant dans les pays des différents membres du Groupe; et 2) pourrait fournir des informations utiles à l'IASC et faire ressortir les points que l'IASC devrait prendre en considération dans l'établissement initial de son calendrier de travail. Le Groupe a également discuté de l'avancement de son projet de comparaison des cadres conceptuels des membres du Groupe, y compris celui de l'IASC. Les membres du Groupe ont réaffirmé leur volonté de faire converger les normes nationales vers des solutions internationales de grande valeur, ainsi que leur soutien à l'IASC restructuré comme point de focalisation des efforts de convergence.

Comptes rendus sur les projets

Le Groupe a examiné les commentaires reçus au Royaume-Uni sur le document de travail élaboré par le G4+1, *Leases: Implementation of a New Approach*. De nouveaux comptes rendus sur l'évolution du projet du Royaume-Uni sur les contrats de location sont prévus pour les prochaines réunions.

Le Groupe a également examiné l'état du projet du Financial Accounting Standards Board (FASB) sur la comptabilisation des passifs et des capitaux propres. Un exposé-sondage du FASB sur ce sujet devrait vraisemblablement être publié en septembre.

Le Groupe a de plus examiné les réponses à un exposé-sondage néo-zélandais qui repose sur la norme IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, de l'IASC. Le Groupe a convenu de continuer à examiner les méthodes de comptabilisation des immobilisations incorporelles au cours de sa prochaine réunion.

Publications à paraître

Un document élaboré par le Groupe sur la comptabilisation à la valeur de consolidation (ou méthode de la mise en équivalence) sera vraisemblablement publié dans les pays respectifs des membres du Groupe dans un proche avenir.

Prochaine réunion

Le Groupe tiendra sa prochaine réunion à Sydney, en Australie, du 11 au 13 octobre 2000. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- nouvelle base de mesure
- convergence des normes comptables
- constatation des passifs
- méthodes possibles de mesure des éléments non financiers
- comparaison des cadres conceptuels du G4+1
- immobilisations incorporelles
- problèmes de constatation des produits
- instruments financiers — Groupe de travail mixte
- comptes rendus sur les contrats de location, les regroupements d'entreprises, les paiements à base d'actions, et les travaux du comité responsable des commentaires sur la mise en application de l'IAS 39.

Le présent *Communiqué du G4+1* est publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés avec le concours des autres membres du G4+1.